

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les matériaux et les formes urbaines

Il existe de nombreux critères pour identifier le patrimoine bâti : l'histoire, l'architecture, l'art, mais aussi ceux liés aux fonctions, comme le pouvoir, les activités ou l'habitat. Aujourd'hui, c'est davantage par rapport à son territoire que l'on définit le patrimoine bâti en privilégiant deux critères essentiels : les matériaux et les formes urbaines. En Ile-de-France, ces derniers contribuent fortement à l'identité régionale ; ils devront être pris en compte dans les opérations de protection et de valorisation engagées par les collectivités locales.

Des matériaux intrinsèquement liés au territoire...

Trois types de matériaux caractérisent plus particulièrement l'Ile-de-France.

- **Les matériaux traditionnels** ont longtemps été trouvés sur les lieux mêmes de la construction. Le bois, base de l'habitat – notamment vernaculaire – pendant plusieurs siècles avec son pendant le toit de chaume, a définitivement disparu au début du XIX^e siècle. Le moellon calcaire et le plâtre, utilisés en enduit sont caractéristiques de la région capitale et issus du sous-sol francilien. Paris s'est ainsi construit avec les pierres et les moellons calcaires extraits de nombreuses carrières que l'on peut découvrir dans les catacombes du XIV^e arrondissement de Paris.

Le socle géologique fait de calcaire est aussi à l'origine des constructions de la plupart des bourgs anciens d'Ile-de-France. Cela explique l'homogénéité qui existe de l'un à l'autre malgré quelques différences subtiles dans les coloris.

Mais le calcaire est une pierre fragile. Heureusement le sous-sol de l'Ile-de-France dispose aussi de plusieurs gisements de gypse qui ont permis de fabriquer plâtre et chaux, base de l'enduit plus ou moins «beurré» qui a recouvert les constructions. Cet enduit si caractéristique imprime une véritable «marque» au bâti francilien.

Cette homogénéité apparente ne veut pas dire uniformité, et si la Région présente un caractère unique, en revanche chaque «pays» a aussi ses particularités qu'il appartient de mettre en valeur dans des études patrimoniales fines.

La technique d'extraction peut aussi jouer son rôle pour l'utilisation des matériaux, ainsi le développement technique de coupe de la pierre permettra au 19^e siècle l'usage de la meulière, variété de calcaire beaucoup plus dure qui pourra être utilisée sans enduit. La meulière connaîtra son apogée avec les pavillons entre 1870 et 1914, créant un style nouveau, que l'on rencontre notamment en banlieue, tant pour l'habitat individuel que collectif, et même les établissements industriels.

L'intérêt de ces matériaux tradition-



Construction traditionnelle en moellons de calcaire enduit beurré à Milly-la-Forêt (91). On notera aussi sur ce document la diversité des ouvertures, chacune ayant sa fonction.

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les matériaux et les formes urbaines



L'usage de la meulière, depuis la fin du XIX^e siècle, coïncide avec le développement du pavillonnaire. Maison à Chelles (93)

nels réside bien évidemment dans leur caractère très identitaire. Venant du sous-sol, largement utilisé, ils imposent en quelque sorte une marque qu'il conviendra de préserver, voire de privilégier, ne fut-ce qu'à travers des motifs, des murs de séparation, des parements, etc. Or, plusieurs dangers guettent ces matériaux traditionnels. Le premier

de tous est l'ignorance, qui fait qu'on ne va plus les respecter. Telle maison à l'enduit beurré sera à l'occasion d'une rénovation recouverte d'un crépis de ciment ; telle autre verra les pierres de boutisse de son mur pignon disparaître sous prétexte qu'elles dépassaient, ou, effet de mode, telle autre aura sa façade dénaturée par un traitement en pierres apparentes qui n'a rien de traditionnel en Ile-de-France. Tel mur sera complété par des parpaings en lieu et place de meulière. Tel chaînage de pierres calcaires taillées disparaîtra lui aussi couvert par un crépis impersonnel.

C'est ainsi que progressivement un quartier, un village, peut perdre son identité.

- **La brique.** Si elle est d'usage fréquent sur certains territoires nationaux : Valois, Pays de Bray, mais aussi en Sologne ou dans le pays Drouais pour ne donner que quelques exemples proches de l'Ile-de-France, la brique jusqu'au dernier siècle n'a connu qu'un usage très restreint en Ile-de-France. Elle n'apparaissait véritablement que dans cer-

tains bâtiments, associée à la pierre : les châteaux du début du XVII^e siècle, la Place des Vosges à Paris. Elle était totalement ignorée de l'architecture vernaculaire et la différence visuelle entre la région capitale et les régions circonvoisines reposait pour une grande part sur cet emploi, ou non-emploi de la brique. Elle formait une vraie frontière «culturelle» qui se calque sur la frontière administrative.

Depuis le début du 20^e siècle ou la fin du 19^e, les choses ont bien changé. Une partie du pavillonnaire ouvrier a été bâti avec ce matériau économique et facile à transporter.

Par la suite, les architectes l'ont employée, et de nombreuses villas ou ateliers d'artistes des années 30 lui doivent beaucoup. Quant aux équipements publics (Ecoles, Mairies) et aux immeubles collectifs notamment les HBM par exemple le square Dufourmantelle à Maison-Alfort et les cités jardin à Suresnes, de l'entre deux guerres, en banlieue parisienne, ils y ont trouvé un matériau de référence. La brique a su donner sa couleur à la banlieue «rouge».

- **Les matériaux nouveaux : béton, verre, acier.** Peut-on vraiment affirmer que ces matériaux caractérisent l'Ile-de-France ? *A priori*, la réponse serait non puisqu'on les rencontre aussi dans d'autres régions et à l'étranger.

Néanmoins on ne peut les laisser pour compte au titre d'un universalisme trop général. Associés aux grands mouvements de la modernité depuis le début du XX^e siècle, ces matériaux traités par de grands architectes ont laissé une empreinte marquante dans la région capitale, confirmant son attraction des créateurs et sa volonté d'adaptation permanente aux innovations. L'Ile-de-France est ponctuée de bâtiments qui ont marqué leur siècle et au-delà de



Une restauration standardisée : fenêtres mises à l'unison, une symétrie et une régularité qui n'ont rien de traditionnel. Pourtant les pierres bien traitées et les tuiles plates à l'ancienne. Domaine de Coubertin (78)



La brique, elle donne sa couleur et ses formes à la banlieue «rouge» de l'entre deux guerres. Un caractère très identifiant pour toute la première couronne. La piscine de Pantin (93)



Les créateurs de l'entre deux guerres utilisent le béton pour concilier esthétique et rationalité. Les exemples remarquables sont nombreux en Ile-de-France. Aéroport du Bourget (93)

l'Ile-de-France. Si certains sont déjà reconnus et protégés, (Maison Hennebique à Bourg la Reine, Immeuble Perret rue Raynouard à Paris, Maison du Peuple à Clichy, etc...) d'autres non. Il y aurait intérêt à en établir un inventaire systématique afin de pouvoir établir de véritables schémas de préservation ou de mise en valeur dans la proche couronne, toujours avide de se voir reconnaître un patrimoine identitaire, de qualité et original.

Formes Urbaines :

Si les matériaux sont facilement visibles, même pour l'observateur peu averti, il n'en est pas de même des formes urbaines qui, elles aussi, pourtant font partie du contexte patrimonial et qui sont importantes à préserver. En effet, certaines de ces formes sont totalement identitaires d'un lieu, et les abandonner fait perdre beaucoup de son sens au patrimoine bâti. En Ile-de-France, il faut penser plus particulièrement à toutes les formes nées des différents lotissements pavillonnaires. Du Vésinet, très luxueux aux Cités-Jardins plus populaires, étalés sur plus de 100 ans, il y a là de nombreux exemples qui

méritent d'être préservés en tant que tels, témoignages d'une époque et du développement urbain.

Mais la région avait connu d'autres formes urbaines antérieures comme les «cours» espaces publics communs autour desquels étaient construites les «bricoles» et autres petites maisons rurales des journaliers et manœuvriers. Elles sont encore nombreuses en Seine-et-Marne, dans l'Essonne et dans les Yvelines, parfois bien préservées comme à Mandres-les-Roses, d'autres à peine perceptible, comme à Vauhallan dans l'Essonne. On ne peut s'intéresser au patrimoine rural

vernaculaire sans chercher à les préserver et à susciter la reprise de ce type urbain dans le cas des nouvelles urbanisations (résidences et autres «nouveaux villages»).

Mais plus simplement, il faut aussi se pencher sur les villages et bourgs ruraux anciens, aux rues, et à l'implantation du bâti né de l'histoire locale ou de la géographie. Trop de villages ont connu ces dernières années à cause de la croissance, un abandon de ces formes urbaines en même temps que les constructions ne respectaient pas les gabarits, les alignements de fronts de rue, tous les éléments qui



Dans les cœurs de villages, la nécessité de maintenir le tracé des rues, le gabarit des immeubles, les coloris. Mandres-les-Roses (94)

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les matériaux et les formes urbaines

identifient les villages franciliens traditionnels.

La loi paysage de 1992, a permis de renforcer cet aspect de la protection qui, jusqu'alors au niveau local, n'avait pas vraiment de moyens d'être mis en œuvre en créant la notion de l'ensemble homogène. En effet, si l'on s'en tenait au critère de l'intérêt architectural d'un bâtiment pris isolément, de nombreuses constructions ne pouvaient pas être protégées. Cette protection des ensembles homogènes dans les villages est d'autant plus nécessaire, que les villages n'ont pas la capacité d'absorption des erreurs architecturales que peuvent avoir les grandes villes.

En milieu urbain, on a l'habitude des erreurs. Elles sont absorbées. En mi-

lieu rural, par contre, la moindre erreur ne pardonne pas. En effet, dans une rue de village, la moindre erreur peut être fatale car si elle dénature l'ensemble, il n'y a plus de raison de protéger ce qui reste. Sur ce plan, la loi paysage a joué un rôle important de sensibilisation des responsables municipaux. Cependant, l'application de la loi reste encore fondée sur la protection de la nature. Pour de nombreux élus, la notion de paysage reste essentiellement liée au végétal et n'inclut pas le milieu bâti. Il n'existe d'ailleurs que très peu d'études paysagères en milieu urbain.

Leur développement permettra de faire ressortir tout ce qui appartient aux couleurs (des enduits, des portes et fenêtres), aux types d'huissières,

aux ouvertures, aux murs de séparation, etc. Un travail de classification en ce sens a été fait par la DRAC (Inventaire Général) mais encore faudrait-il le rendre plus public et le développer jusqu'au niveau de la commune.

Ainsi, l'ensemble des critères liés aux fonctions, aux matériaux et aux formes urbaines, permet de distinguer au sein des dizaines de milliers de bâtiments ceux qui ressortissent du patrimoine francilien.

Cette grille d'analyse est valable autant pour l'Ile-de-France dans son ensemble, que pour les autres territoires. Elle peut en effet être déclinée au niveau de circonscriptions plus locales, départements, pays, voire cantons ou communes.

Cette note fait suite à celle sur la reconnaissance du patrimoine bâti francilien à travers ses fonctions, Note Rapide sur le patrimoine n°1 septembre 1999

Pour aller plus loin sur le patrimoine bâti francilien rural

Etude préalable à la création du PNR du Vexin, *laurif* - décembre 1991

Etude préalable à la création du PNR du Gatinais français, *laurif* - juin 1994

Etude préalable à la création du PNR des Boucles de la Marne et de l'Ourcq, *laurif* - mai 1994

Cahiers de l'laurif n°117-118, les Paysages de l'Ile-de-France